



banque ^{du}
numérique



Dossier de présentation

Mai 2022

Mot des membres fondateurs

Professionnels issus de secteurs différents, tous engagés au service des politiques publiques et territoriales, dans les champs du travail social, de l'intervention sociale, de la santé et de la médiation numérique, nous nous sommes réunis pour construire un projet commun et ambitieux : la Banque du Numérique.

Aujourd'hui le numérique n'est plus une question que l'on met en débat : il est une nécessité vitale, un bien commun, une trame majeure du tissu social, capable de porter le travail, garantir la communication, permettre le loisir, prolonger la formation. Il est donc nécessaire sinon urgent de réunir les projets capables de répondre, par leur caractère innovant, aux défis susceptibles d'agir contre l'illectronisme et de réduire la fracture numérique.

Avec le soutien des partenaires du territoire des Alpes-Maritimes, le projet s'est transformé en structure que nous avons voulue associative afin

de porter les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Dans un esprit de coopération, de qualité et de développement durable, nous nous inscrivons dans une démarche éthique pour promouvoir l'égalité des chances, garantir au quotidien les droits fondamentaux, rendre plus accessibles et plus équitables les droits sociaux en luttant contre la fracture numérique et l'illectronisme.

D'un collectif de cinq personnes, la Banque du Numérique s'est étoffée avec la création d'un Conseil d'Administration réunissant des partenaires issus de secteurs variés et d'un Comité de Pilotage stratégiques composé d'organismes publics. L'association réunit des structures issues d'horizons différents (associations, entreprises, collectivités, organismes publics) qui participent à l'avancée de ses actions. La richesse du dispositif repose précisément sur cette diversité et cette synergie partenariale.

Sommaire

La fracture numérique : un facteur aggravant de l'exclusion sociale	04
La Banque du Numérique : un projet inédit qui répond à une urgence sociale	07
Les leviers d'action de la Banque du Numérique	09
La synergie partenariale : le facteur clé du projet	11
En résumé	14
Contact et adhésion	15
Les partenaires	16
Annexe : architecture de la plateforme	18

La fracture numérique :

un facteur aggravant de l'exclusion sociale

La mutation anthropologique que génère le développement numérique de nos sociétés se traduit par ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la fracture numérique. Cette expression désigne le plus souvent l'inégalité d'accès aux technologies numériques dont principalement l'ordinateur. Si les progrès technologiques liés à l'informatique sont à la source d'une forte croissance économique, ils ont aussi contribué à la création de nouvelles formes d'exclusion voire à l'aggravation de situations précaires.

L'Observatoire national sur la pauvreté et l'exclusion sociale, dans son bulletin de veille pour le premier trimestre 2019, souligne que la fracture numérique constitue l'un des facteurs aggravants de la situation de pauvreté. Ainsi, près de 14 millions de Français disent être exclus du numérique (CSA Research).

Cela se traduit entre autres par :

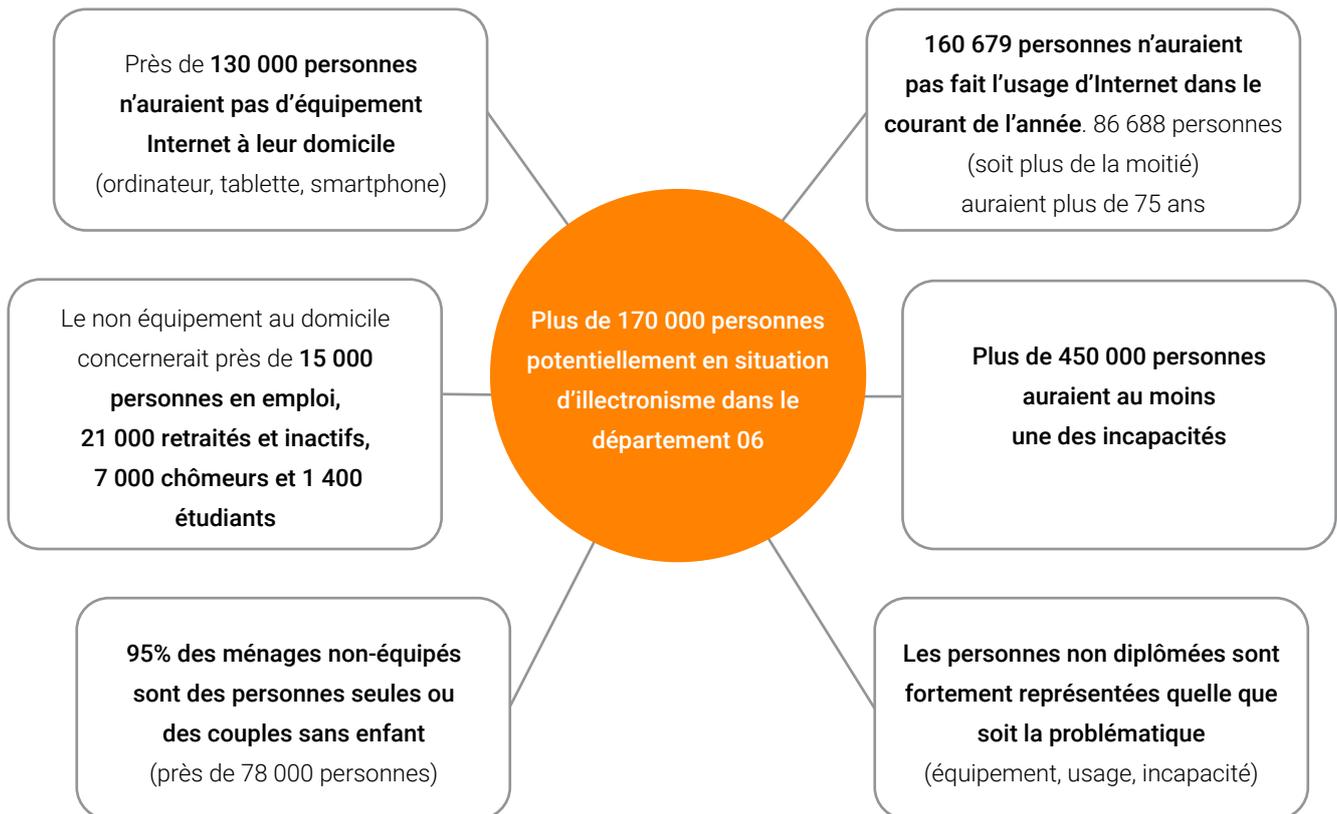
- Manque de connaissances sur l'usage d'Internet
- Pas d'adresse e-mail
- Pas d'accès aux démarches administratives en ligne
- Pas d'outils numériques, ni de connexion internet

Ne pas savoir utiliser les outils numériques constitue un réel frein à l'inclusion sociale, vécue pour près de 17% de la population française tandis que 38% des usagers apparaissent manquer d'une compétence numérique.

UN CONSTAT AUSSI ALARMANT DANS LES ALPES-MARITIMES

Près d'une personne sur deux serait concernée par la fracture numérique dans les Alpes-Maritimes.

A ce jour, sur le territoire Maralpins, plus de 170 000 personnes sont potentiellement en situation d'illectronisme, 130 000 n'auraient pas d'accès à internet à leur domicile et plus de 450 000 personnes auraient au moins une des incapacités en lien avec la fracture numérique.



Diagnostic Banque du Numérique, Laboratoire LARIIS, 2021

UNE PRIORITÉ POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le gouvernement a lancé fin 2017 le programme « action publique 2022 » qui constitue une nouvelle étape de la transformation numérique des administrations. Les 250 démarches les plus courantes doivent être dématérialisées d'ici fin 2022.

Si ce processus de dématérialisation offre de nouveaux moyens d'accès aux services publics et permet de simplifier l'accès aux informations et aux documents administratifs, pour une majorité d'utilisateurs il comporte aussi un risque de recul de l'accès aux droits et d'exclusion pour nombre d'entre eux.

Il y a trois ans déjà le défenseur des droits avait mis ce sujet sur le devant de la scène en publiant le rapport "Dématérialisation des services publics et inégalités d'accès aux droits".

Son successeur, a estimé nécessaire d'établir un rapport¹ de suivi sur les inégalités d'accès aux droits provoquées par des procédures numérisées à marche forcée. Il souligne également les difficultés spécifiques que rencontrent certains publics² et constate que : « *des millions d'utilisateurs n'ont tout simplement pas accès aux procédures dématérialisées, par défaut de couverture internet d'un débit suffisant, malgré les progrès sur ce plan, par défaut d'équipement ou de connexion, par manque d'aisance avec les outils informatiques, par manque de compréhension de ce qui est attendu d'eux par la machine. Certaines personnes qui, auparavant, étaient en mesure de réaliser leurs démarches seules ne le sont plus. Si les plus éloignés du numérique en souffrent le plus, tout le monde peut être ponctuellement concerné* ».

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été le cadre inaugural du projet Banque du Numérique. Lancée en 2018, cette stratégie nationale s'articule autour de 5 engagements :

- Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes
- Promouvoir des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

La lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme est un axe fondamental pour répondre, de façon transversale, à ces 5 engagements gouvernementaux. En effet, si l'accès à Internet se développe, des inégalités persistent chez les personnes les plus âgées, les personnes moins diplômées et les ménages aux revenus modestes, les personnes en situation de handicap, elles constituent autant de freins à l'inclusion sociale.

Il était donc nécessaire – sinon urgent – de concevoir et mettre en œuvre un projet capable de lutter efficacement à la fois contre l'illectronisme et la fracture numérique.

¹ RAPPORT - DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS : TROIS ANS APRÈS, OÙ EN EST-ON ?

² Les majeurs protégés et les personnes détenues n'ont pas vu leur situation s'améliorer. Les personnes étrangères sont encore plus massivement empêchées d'accomplir des démarches qui sont absolument nécessaires à leur vie quotidienne et au respect de leurs droits fondamentaux. Rencontrent aussi des difficultés importantes les personnes âgées - encore souvent éloignées du numérique - les jeunes - moins à l'aise qu'on ne le croit avec l'administration dématérialisée - et les personnes handicapées - qui n'ont toujours pas affaire à des services publics accessibles. Enfin, les démarches numériques apparaissent comme un obstacle parfois insurmontable pour les personnes en situation de précarité sociale, alors même que ce sont celles pour lesquelles l'accès aux droits sociaux et aux services publics revêt un caractère vital. Ibid p.4

La Banque du Numérique :

un projet ambitieux et inédit qui répond à une urgence sociale

Inspirée de la banque alimentaire, l'association Banque du Numérique est née en 2020 de la volonté d'un ensemble d'acteurs d'agir ensemble contre la fracture numérique et l'illectronisme dans les Alpes-Maritimes. Cette volonté s'est traduite par la constitution d'un dispositif (réseau et outils) coordonné d'identification et de mise en relation des besoins des bénéficiaires avec les ressources matérielles (issues du reconditionnement) et les dispositifs d'inclusion numériques présents sur notre territoire.

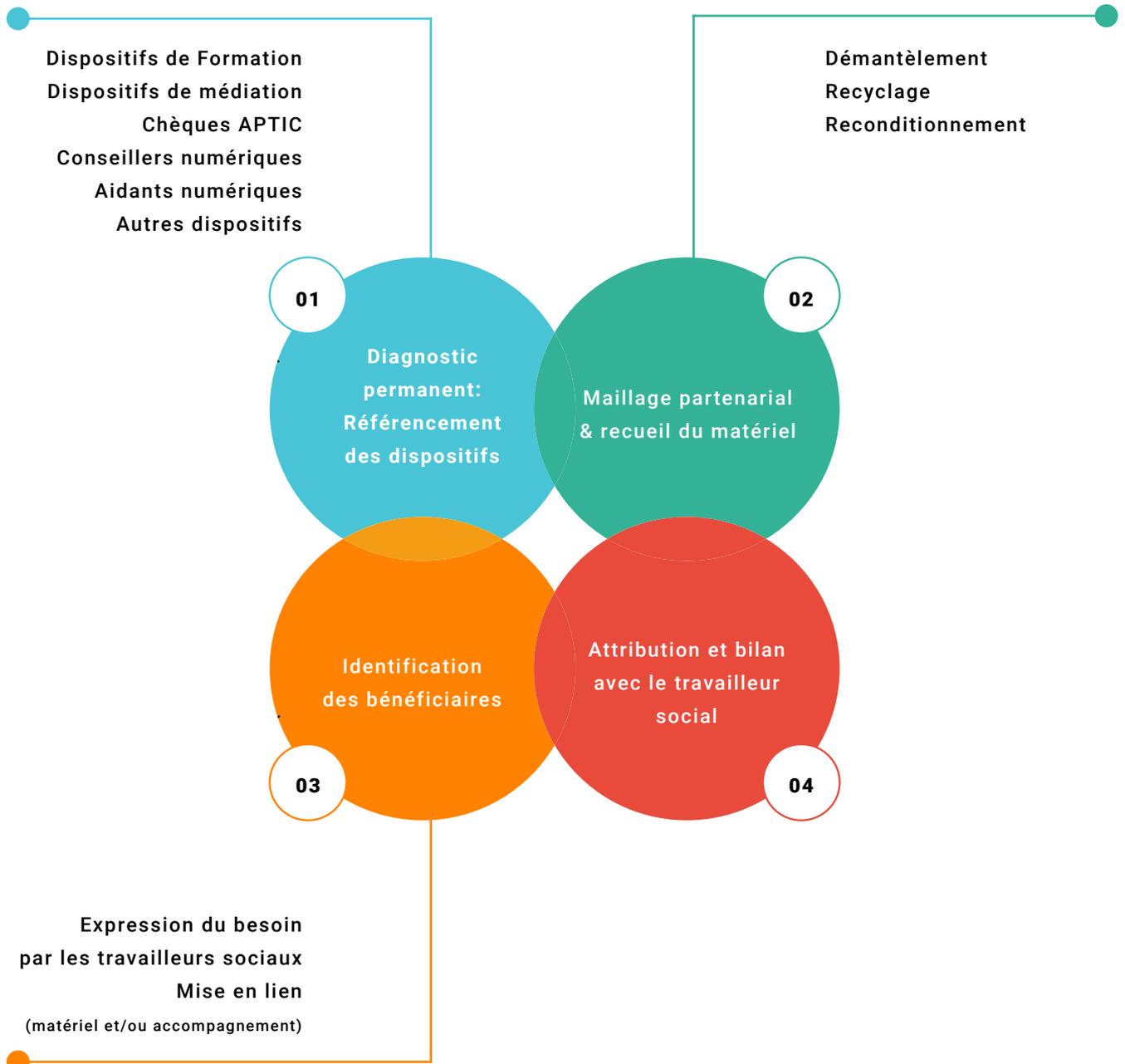
UN PROJET INÉDIT D'INCLUSION NUMÉRIQUE ET DE MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DU TERRITOIRE DES ALPES-MARITIMES

Les objectifs de la Banque du Numérique :

- **Participer** au renforcement du maillage partenarial du territoire
- **Réaliser** un diagnostic territorialisé permanent pour déterminer les enjeux du phénomène à l'échelle départementale et apporter une réponse adaptée aux besoins localisés
- **Repérer** les solutions personnalisées et innovantes à la fois dans les réseaux de la médiation numérique et dans ceux de l'intervention sociale
- **Relier** entre eux les acteurs issus de secteurs différents pour optimiser la chaîne de production :
 - **Collecte** du matériel informatique, démantèlement et recyclage ou reconditionnement
 - **Repérage** des potentiels bénéficiaires par les intervenants sociaux
 - **Mise en lien** des bénéficiaires avec les structures d'accompagnement et/ou de formation aux outils numériques
 - **Optimisation** de la stratégie départementale avec les organismes publics par la convergence des dispositifs existants

Ainsi, le projet s'articule autour de deux idées fortes :

- la mise en oeuvre d'un écosystème territorial constitué de partenaires hétérogènes et engagés pour réduire la fracture numérique et lutter contre l'illectronisme
- la création d'un diagnostic territorialisé permanent et d'une plateforme numérique de mise en relation des ressources et des besoins



Les leviers d'action de la Banque du Numérique

L'association Banque du Numérique s'appuie sur deux outils consultables à tout moment par les professionnels :

- *le diagnostic territorialisé permanent et itératif*
- *la plateforme de gestion des besoins et des ressources numériques*

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PERMANENT ET ITÉRATIF



*La question de la fracture numérique va au-delà du public habituel de l'action sociale: cette nouvelles formes d'exclusion constitue **une nouvelle question sociale.***

En 2021, le LARIIS (Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire en Intervention Sociale) a réalisé un premier diagnostic qui a permis d'identifier les problématiques, les besoins et les actions déjà entreprises sur le territoire des Alpes-Maritimes. A l'origine, le LARIIS a réalisé ce diagnostic pour définir et mesurer le phénomène de fracture numérique et d'illectronisme à l'échelle du département. Ce premier socle d'informations a permis de penser la Banque du Numérique comme projet véritablement ancré sur la connaissance et la dynamique du territoire d'implantation. Aujourd'hui, ce diagnostic sert non seulement de base, mais également d'outil ressource évolutif, alimenté en permanence. Ajusté aux indicateurs locaux, il est également approfondi grâce à l'indicateur de précarité numérique développé par l'équipe de data scientists du laboratoire. Le diagnostic intégral est disponible sur demande.

Convaincus de la nécessité du travail collaboratif dans la compréhension de cette nouvelle question sociale, la Banque du Numérique et le laboratoire échangent avec les structures ayant également pour mission de cartographier les ressources existantes (Solinum, MedNum, etc.).

Aussi, en plus d'évaluer l'impact du projet, ces diagnostics réguliers permettent aujourd'hui de révéler les disparités persistantes sur le territoire pour agir, soit en créant de nouvelles solutions, soit en améliorant les solutions préexistantes via une reconfiguration des interactions entre les acteurs de terrain sur ces sujets.

LA PLATEFORME DE GESTION DES RESSOURCES ET DES BESOINS

Avec le diagnostic, la Banque du Numérique se dote d'une plateforme centrale permettant de faire communiquer l'ensemble des acteurs qui prennent part directement et indirectement à un ou plusieurs de ces trois axes :

- **L'Accessibilité au matériel et au software** : récupérer les équipements, notamment auprès des entreprises qui souhaitent renouveler leur parc informatique et les reconditionner.
- **Développement et accès aux réseaux** : fournir du réseau internet avec des solutions à bas prix (tout en incitant les fournisseurs à combler les zones des Alpes-Maritimes dépourvues d'accès).
- **Inclusion numérique** : accompagner les détenteurs dans la maîtrise et l'utilisation de ces outils, directement chez eux.

La plateforme de gestion des ressources et des besoins permet ainsi de mettre en lien l'ensemble des initiatives en faveur de l'inclusion numérique (matériel, connexion, accompagnement) avec les travailleurs sociaux et leurs usagers. La plateforme est coconstruite par l'ensemble des parties prenantes du projet : intermédiaires de l'action sociale et de l'emploi, structures du reconditionnement informatique et collectivités locales. Cette intelligence collective par sessions d'ateliers de travail, permet de créer un outil adapté aux besoins des partenaires. Le prototype de la plateforme sera ensuite testé par les utilisateurs.

UN TERRITOIRE PILOTE POUR DÉMARRER

Dans un premier temps, mis en œuvre sur le territoire pilote de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il a vocation ensuite à être modélisé sur l'ensemble du territoire du département.

La Banque du Numérique propose de mettre en place une dynamique vertueuse qui agit sur 4 volets :

- **Social** : afin d'équiper et d'accompagner des personnes touchées par la fracture numérique et/ou en situation d'illectronisme, et donc de rompre avec l'isolement
- **Environnemental** : pour donner une seconde vie aux objets numériques grâce au reconditionnement et au recyclage dans une démarche circulaire et durable
- **Ethique** : respect des normes RGPD et d'effacement des données du matériel informatique
- **Économique** : pour favoriser l'emploi des personnes dans les filières de l'action sociale et du reconditionnement (économie sociale et solidaire)

La synergie partenariale :

le facteur clé du projet

UN PROJET RECONNU QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES D'INCLUSION NUMÉRIQUE

La Banque du Numérique a la chance d'évoluer dans un contexte favorable à la mise en œuvre des politiques publiques d'inclusion numérique. En effet, ses différentes actions ont notamment vocation à s'inscrire dans le cadre des schémas directeurs départementaux. La mise à disposition de matériel informatique reconditionné, le circuit de récupération ou encore la mise en relation des répertoires des dispositifs locaux d'accompagnement, de médiation et de formation au numérique, s'inscrivent totalement dans le plan d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes, d'amélioration de l'accessibilité des services publics et des usages et des services numériques du département. Plus précisément, les actions de la Banque du Numérique répondent aux problématiques de l'accessibilité du numérique, de l'accès au droit et du développement durable.

La Banque du Numérique bénéficie aujourd'hui du soutien de l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions publiques, des entreprises et des associations qui œuvrent chaque jour pour lutter contre les inégalités liées à la digitalisation des usages.

Un comité de pilotage stratégique a été créé, avec pour mission de garantir la mise en œuvre coordonnée de cette mission d'intérêt général. Il est composé des organismes publics du territoire suivants :

- **ARS** PACA
- **CAF** des Alpes-Maritimes
- **CPAM** des Alpes-Maritimes
- **CARSAT** Sud Est
- **CROUS** des Alpes-Maritimes
- **Département** des Alpes-Maritimes
- **MSA** Provence Azur
- **Pôle Emploi** des Alpes-Maritimes
- **Préfecture** des Alpes-Maritimes
- **Préfecture de Région** Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

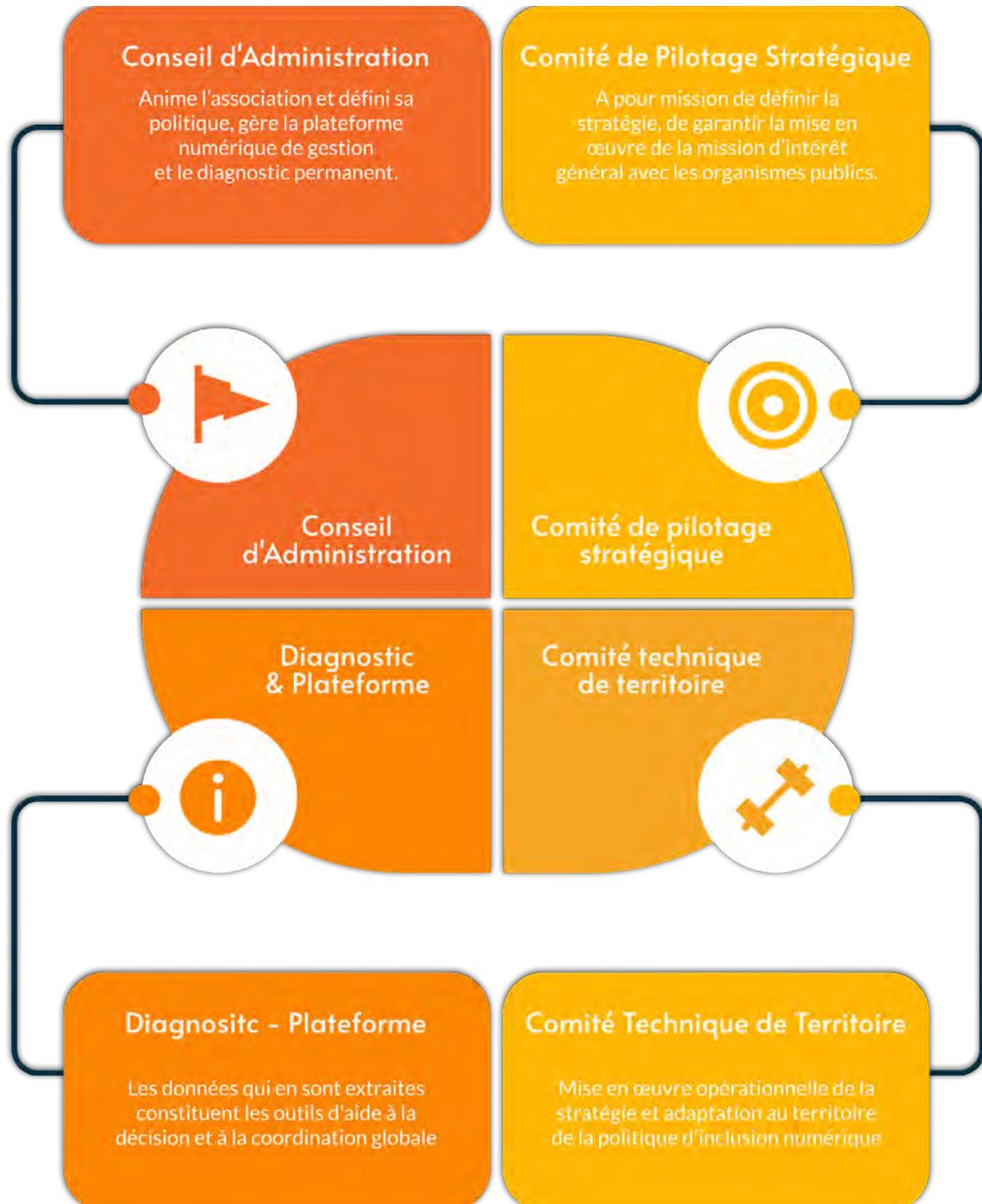
UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE POUR GARANTIR L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF

Le Conseil d'Administration est composé de structures issues de différents secteurs, toutes en lien direct et/ou indirecte avec l'Économie Sociale et Solidaire : reconditionnement (Actif Azur), accompagnement, médiation et insertion socioprofessionnelle (Apprentis d'Auteuil, DÉFIE, Secours Populaire, Sophia Loisirs et Vie), formation (Skilaé, HETIS), santé (Cap Azur Santé, Mutualité française), technologies de l'information et de la communication (French Tech Côte d'Azur, Telecom Valley, Wacan), collectivités territoriales (CAPG, ...).

L'association compte déjà de nombreuses structures partenaires (associations, entreprises, collectivités, organismes publics, etc.) qui participent depuis 2020 à l'avancée du projet. Parmi elles, beaucoup ont exprimé leur appui dans des lettres de soutien (disponibles sur demande) : ARS, Ville d'Antibes Juans-les-Pins, CCAS de Grasse...

LA FORCE D'UN CONSORTIUM PARTENARIAL

Nombreuses sont les actions et les initiatives autour du numérique, l'idée n'est pas de faire en plus, mais d'articuler et de coordonner l'ensemble des dispositifs sur le territoire pour répondre aux besoins de manière pertinente. L'ADN de l'association repose donc sur cette dynamique partenariale et le bon déroulement du projet en découle.



En résumé

Collecter du matériel, faciliter l'accès aux réseaux, former et accompagner les publics en difficulté ne sauraient être accomplis sans la création d'un consortium d'acteurs qui agissent de façon concertée et vertueuse. Autrement dit : capitaliser et répertorier l'ensemble des initiatives du territoire pour répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires.

Le projet couvre toute la chaîne de l'accès au numérique en circuit court et s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire : de la collecte à la redistribution en passant par le reconditionnement et la médiation numérique.

Cinq dimensions permettant d'évaluer la réussite de ce projet :

- Qualité du maillage territorial avec les fournisseurs de matériels à reconditionner et les structures/ dispositifs de médiation numérique et d'accompagnement
- Qualité de la relation avec les prestataires de reconditionnement et de recyclage
- Equilibre du système économique
- Implication des partenaires de terrain pour repérage et identifications des bénéficiaires et des dispositifs connexes
- Fonctionnement de la plateforme numérique de gestion de la Banque du Numérique

Pour lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, la Banque du Numérique a à cœur de créer une réelle synergie partenariale et un écosystème inédit conforme aux vœux d'inauguration d'une gouvernance nouvelle, favorable à l'équité sociale et territoriale.

Contact et adhésion

*Rejoignez-nous pour agir ensemble
contre la fracture numérique et l'illélectronisme.*

La Banque du Numérique est une association à but non lucratif.

Pour nous rejoindre :

contact@banquedunumerique.org



Les partenaires de l'inclusion numérique

dans les Alpes-Maritimes

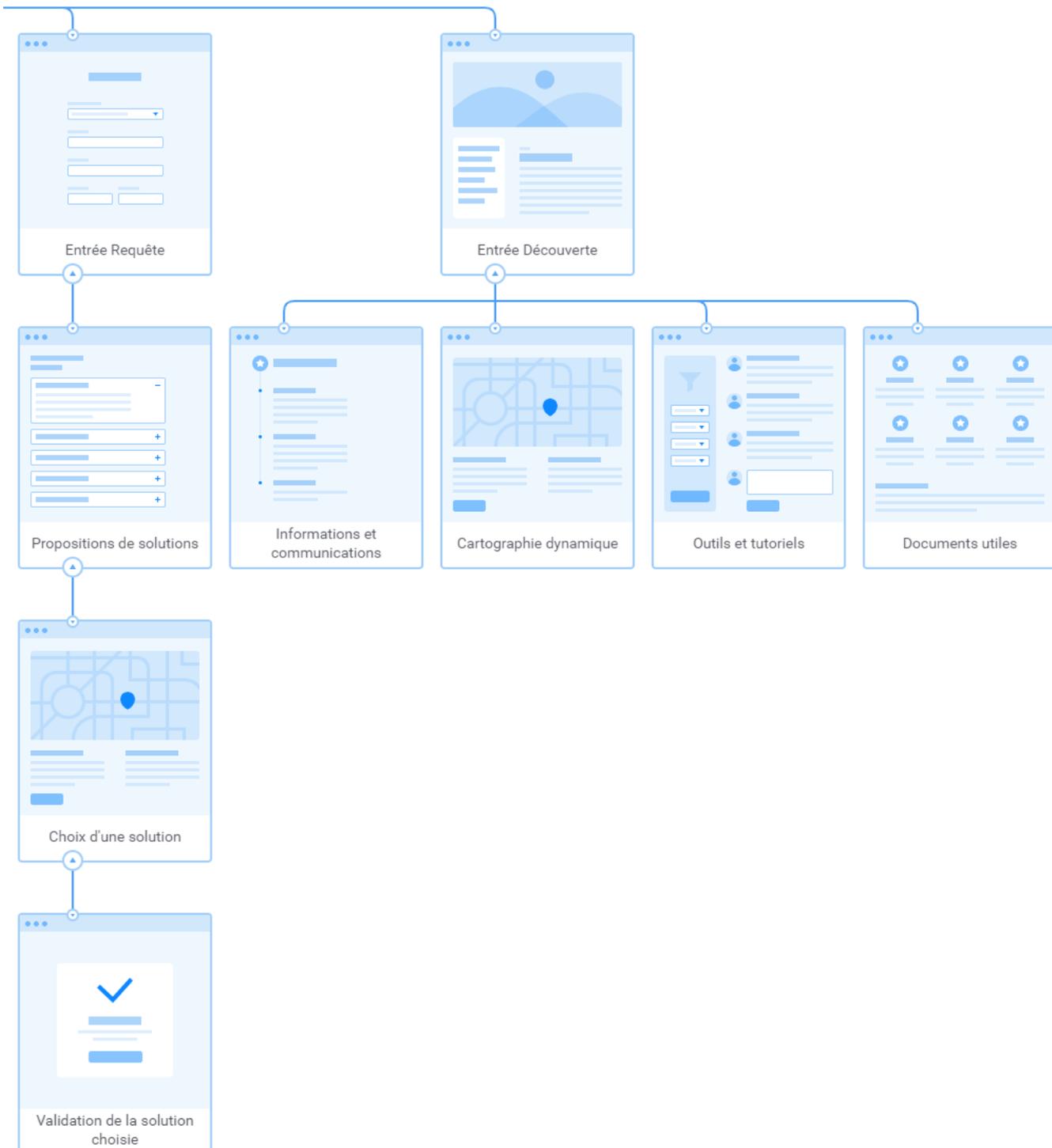




Annexe :

architecture de plateforme numérique
de mise en relation des ressources et des besoins







Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

6 rue Chanoine Rance-Bourrey
06105 NICE Cedex 2

Secrétariat : 04 92 07 77 91
contact@banquedunumerique.org
banquedunumerique.org

